Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Yverdon-les-Bains : échec d'une expérience pilote de dépollution

L'expérience pilote menée par la société Bio Dépollution SA sur un procédé de décontamination des sols pollués au mercure s'est soldée par un échec. Des difficultés imprévues ont augmenté le coût des investissements à prévoir, si bien que la rentabilité du projet n'était plus assurée. Une pollution locale a été constatée, nécessitant un nettoyage ultérieur sous la surveillance de l'Etat. La société a déposé son bilan.

Bio Dépollution SA, à Yverdon-les-Bains, a travaillé au développement d'un procédé thermique destiné à décontaminer des sols et des terres polluées par le mercure.

La société s'est consacrée à améliorer sa technologie pour atteindre les normes environnementales en vigueur. Au cours du développement de son procédé, elle s'est heurtée à des difficultés techniques imprévues. En dépit de ses efforts, elle n'est pas parvenue à satisfaire aux exigences légales. Ces contraintes ont occasionné des frais de développement supplémentaires, ce qui a grevé la rentabilité des opérations.

En cours d'exploitation, des incidents de fonctionnement se sont produits, conduisant à des rejets accidentels. Sur recommandation d'un expert externe, la direction de Bio Dépollution SA a décidé, le 18 novembre dernier, d'interrompre momentanément l'exploitation pilote. Après concertation avec les services de l'Etat, elle s'est engagée dans une redéfinition du concept d'exploitation de l'installation, notamment en matière de rejets polluants.

Les contrôles sanitaires réglementaires effectués régulièrement par la SUVA sur le personnel d'exploitation dès le début du projet ont montré qu'en aucun moment la santé des travailleurs n'a subi de préjudice.

Considérant, d'une part, les investissements nouveaux requis pour envisager une exploitation commerciale, et, d'autre part, la situation précaire du marché, Bio Dépollution SA a dû se résoudre à déposer son bilan. La faillite a été prononcée en conséquence.

L'analyse des sols situés à proximité de la halle abritant l'installation de traitement

situé au Champ Lovats N° 10, mesure requise par l'Etat, a révélé une augmentation des taux de mercure circonscrite au voisinage du bâtiment. Les valeurs restent proches des normes admises dans les sols, à l'exception de deux petites zones bien localisées. Le nettoyage sera entrepris prochainement sous la surveillance de l'Etat.

Des traces de mercure ayant été trouvées dans les boues d'épuration de la STEPd'Yverdon-les-Bains, un curage des canalisations sera entreprise ces prochains jours.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 février 1998